

---

Jour de séance 29

le mardi 24 mars 2026

13 h

Prière.

L'hon. M. Gauvin accueille à la Chambre Rick Doucet, ancien député libéral provincial de Charlotte (2003-2006), de Charlotte-les-Îles (2006-2014) et de Fundy—Les-Îles—Saint John-Ouest (2014-2018).

---

M. Coon (Fredericton-Lincoln) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à tenir une enquête publique sur le syndrome neurologique de cause inconnue. (Pétition 9.)

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. McKee, c.r. :

- 30, *Loi concernant la Loi sur la Cour des successions et la Loi sur le curateur public ;*
- 31, *Loi sur le processus relatif au traitement des plaintes contre les juges à la Cour provinciale et les adjudicateurs ;*
- 32, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire.*

---

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 25 mars 2026, la deuxième lecture des projets de loi 30, 31 et 32 sera appelée.

---

M. M. LeBlanc annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 25, 26, 27, 28 et 29 soit appelée et que leur étude se prolonge jusqu'à 15 h 30, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur le budget.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur les sages-femmes*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 25 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur les sages-femmes*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 26, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, il s'élève un débat.

---

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 26 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 26, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi sur la prescription*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 27 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi sur la prescription*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 28, *Loi sur l'exécution des jugements canadiens*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 28 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 28, *Loi sur l'exécution des jugements canadiens*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 29, *Loi sur la compétence des tribunaux et la transmission des instances*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période réservée à la deuxième lecture des projets de loi est écoulée.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion 24, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, la présidente interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.